

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Date de convocation et d'affichage : 5 mai 2023

DL-20230511-007

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Mariaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean -Michel LADOUCE, 8 ^e adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET	X		Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MELIS	Tanguy NAZARET
Sonia FAVIERE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Emilie NGUYEN	Guy MONNIN

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean-Marc BODET	82,75 %	29	24	28



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Election des représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle que suite à la délibération DL-20200723-16 du 23 juillet 2020, les membres suivants du Conseil municipal ont été élus représentants au Conseil d'Administration du CCAS.

- Jean-Michel LADOUCE
- Josiane BOUVIER
- Daniel AVEDIGUIAN
- Annie GRIMAUD
- Guy MONNIN
- Marie-Chantal JOLIVET
- Patrick GUINET

Aux fins de cette désignation, une liste unique de 7 candidats avait alors été déposée pour 7 postes de représentants.

Suite à la démission de Daniel AVEDIGUIAN, de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint, en date du 27 mars 2023, un poste de représentant du Conseil municipal reste vacant.

Selon l'article R123-9 du Code de l'action Sociale et des familles, il convient de procéder au renouvellement intégral des membres du Conseil d'Administration, dans la mesure où aucun autre candidat ne figure sur la liste d'origine.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

En vertu de l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il propose à l'Assemblée de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Une seule liste est proposée au Conseil Municipal :

- Jean-Michel LADOUCE
- Josiane BOUVIER
- Annie CHATELARD
- Annie GRIMAUD
- Guy MONNIN
- Marie-Chantal JOLIVET
- Patrick GUINET

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les postes à pourvoir au sein des commission municipales ou les organismes extérieurs, si une seule liste est déposée, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CONSTATE qu'une seule liste a été déposée

PROCLAME élus représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS les conseillers municipaux suivants, dont lecture est donnée par M. Le Maire :

- Jean-Michel LADOUCE
- Josiane BOUVIER
- Annie CHATELARD
- Annie GRIMAUD
- Guy MONNIN
- Marie-Chantal JOLIVET
- Patrick GUINET

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	1

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 11 mai 2023.

Je certifie que le présent acte a été
publié ou notifié selon les règlements
en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Jean-Pierre Gaitet", is written over the official seal.